

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 23 juin 2026 -**

**Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/023/VDV

**DGA VILLE PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - SERVICE MÉMOIRES ET ANCIENS COMBATTANTS - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - Paiement aux associations du solde de subventions 2026.**

2026-782-DGASP-DRCP

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

Elle souhaite ainsi promouvoir une politique mémorielle, en s'appuyant sur les hommages et les commémorations officielles, nationales et locales, mais aussi sur des projets mettant en lumière l'histoire et la mémoire de Marseille, qu'il s'agisse d'événements propres à la ville ou d'événements nationaux et internationaux ayant impacté notre cité.

Cette politique doit également favoriser la transmission et le partage, autour d'actions présentant une forte dimension intergénérationnelle et pédagogique, réunissant les plus anciens, témoins des événements ayant marqué l'histoire de notre ville, et les jeunes générations de Marseillaises et Marseillais.

La Ville a ainsi décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur de la préservation de ce travail de mémoire, et de la participation ou de l'organisation de cérémonies commémoratives.

Par ailleurs, après examen des autres dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2026, d'un montant de 17 000 Euros (dix-sept mille Euros), dont 2 200 Euros (deux mille deux cents Euros) pour une association de notre secteur, est soumise à votre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Une subvention est attribuée à une association de notre secteur, intervenant dans le domaine des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants au titre de l'année 2026, et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

<b>Tiers</b>	<b>Association</b>	<b>Adresse</b>	<b>Dossier n°</b>	<b>Montant en Euros</b>
6071	ASS REP ANCIENS COMB VICTIMES GUERRE ET COMB POUR L'AMITIE LA SOLIDARITE LA MEMOIRE L'ANTIFASCIME ET LA PAIX	46 BOULEVARD DES LIBERATEURS 13011 MARSEILLE	13310	<b>2 200</b>

**ARTICLE 2** Le montant de la dépense, soit 24 350 euros (vingt-quatre mille trois cent cinquante Euros), dont 2 200 Euros (deux mille deux cents Euros) pour une association

de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2026, article 65748.1, fonction 420, service 03183, Programme 13900914.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Olivier RIOULT**